



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Autorisations de programmes et crédits de paiements 2012-2013-2014

DEL-2012-010

Numéro de la délibération : 2012/010

Nomenclature ACTES : Finances locales, décisions budgétaires

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 08/02/2012

Date de convocation du conseil : 02/02/2012

Date d'affichage de la convocation : 02/02/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE.

Étaient représentés : M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ par Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Maryvonne OLIVIERO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL par M. Pierre GIRALDON

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mme Nicole ROUILLARD

Autorisations de programmes et crédits de paiements 2012-2013-2014

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Les autorisations de programmes

- correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations définies, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées par des tiers
- constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements
- demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation
- peuvent être révisées

Les crédits de paiements

- constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mobilisées pour la réalisation des autorisations de programmes au cours de l'exercice,
- ne font pas l'objet de report d'un exercice sur l'autre,
- mais peuvent être révisés pour tenir compte des ajustements liés à la programmation physique ou financière des opérations.

Pour ce qui nous concerne, la période retenue couvre trois années, semblant à même de concilier les exigences de pluriannualité et une connaissance suffisamment précise des données fondant ces engagements pluriannuels.

Elle porte sur les opérations majeures individualisées, représentant les 2/3 des investissements pour les 3 années, et correspondant à 3 niveaux d'avancement, mentionnés sur l'état récapitulatif.

D'autre part, les prochains projets de budget primitif seront accompagnés d'un état, arrêté au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, des autorisations de programme votées antérieurement et comportant les montants:

- initiaux,
- éventuellement révisés,
- réalisés au 1^{er} janvier de l'exercice,
- ouverts au titre de l'exercice,
- prévus pour les prochains exercices.

Enfin, au cours de l'exercice suivant le dernier exercice de son échéancier, une autorisation de programme fait l'objet d'une clôture comptable, et son bilan est présenté dans un état annexé au compte administratif.

Nous vous proposons:

- D'approuver l'état, ci dessous, des autorisations de programmes et crédits de paiements relatifs à la programmation des investissements pour les années 2012-2013-2014

Autorisations de programmes/crédits de paiements 2012-2013-2014				
PROGRAMME		2012	2013	2014
	AP	CP	CP	CP
Renforcer l'attractivité de la Ville				
Médiathèque-Archives*	7 500 000	2 500 000	600 000	
Groupe scolaire Jules Ferry**	2 050 000	500 000	1 500 000	
Salle couverte pour jeux d'adresse***	500 000		200 000	300 000
Aménager la Ville et les quartiers				
Aménagement de l'avenue de la Libération**	1 700 000	300 000	500 000	900 000
Aménagement du quartier de Stival***	1 700 000		200 000	1 000 000
Améliorer la vie des associations				
Locaux de la Kerlenn Pondi***	500 000		500 000	
TOTAL DEPENSES	13 950 000	3 300 000	3 500 000	2 200 000
Subventions	2 115 000	915 000	600 000	100 000
Autofinancement	11 835 000	2 385 000	2 900 000	2 100 000
TOTAL RECETTES	13 950 000	3 300 000	3 500 000	2 200 000

* Travaux en cours

** Etude de maîtrise d'oeuvre

*** Estimation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 9 février 2012

LE MAIRE

Jean-Pierre Le Roch

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LE MAIRE

Jean-Pierre Le Roch